

ID: 034-213401094-20190717-63-DE



<u>COMMUNE DE GABIAN (34320)</u> Extrait de délibération du Conseil Municipal



Séance du Mercredi 17 Juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le Mercredi 17 Juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents:

Mesdames FELIX Maryse, JOURDAN (ROUSSET) Agnés.

Messieurs BOUTES Francis, ALLEMANY Christian, FOREZ Daniel, SOULIE Christophe.

Membres absents:

Madame GARRIGUE Sandrina.

Messieurs BERTHOMIEU Michel et PAGEOT Emmanuel.

Procuration:

Madame Isabelle GALZY donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel.

Madame FLAMENT Chantal donne procuration à Madame JOURDAN (ROUSSET)Agnés.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel.

63/2019 Décision Modificative N°1 au Budget Photovoltaïque.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de la préfecture il faut reprendre quelques écritures sur le Budget primitif photovoltaïque de la Commune.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 001 : Solde d'exécution		11 112.70 €
d'investissement reporté		
TOTAL D 001 : Solde d'exécution		11 112.70 €
d'investissement reporté		
D 020 : Dépenses imprévues	5317.61 €	
Investissement		
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues	5317.61 €	
Investissement		
D 023 : Virement à la section		5795.09 €
d'investissement		
TOTAL D 023 : Virement à la section		5795.09 €
d'investissement		
D 658 : Charges diverses de gestion	10 000 €	
courante		

Envoyé en préfecture le 19/07/2019

Reçu en préfecture le 19/07/2019

Affiché le



ID: 034-213401094-20190717-63-DE

TOTAL D 65: Autre charge de gestion	10 000 €	
courante		
D 67 : Charges exceptionnelles		10 000 €
TOTAL D 67: Charges exceptionnelles		10 000 €
R 002 : Excédent antérieur reporté		5795.09€
Fonctionnement		
TOTAL R 002 : Excédent antérieur		5795.09 €
reporté fonctionnement		
R 021 : Virement à la section de		5795.09 €
fonctionnement		
TOTAL R 021 : Virement de la section		5795.09 €
de fonctionnement		

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la Décision Modificative N°1 au Budget Photovoltaïque.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdit Pour extrait conforme

Le Maire,

Francis BOUTES